

VICTOIRE DE LA
CAPEB

De L'audit au coup par coup à la « qualification –chantier »

L'audit au coup par coup est une revendication ancienne de la CAPEB qui, au travers d'un dispositif simple, souhaitait permettre aux professionnels qui ne font pas suffisamment de chantiers de rénovation énergétique chaque année pour acquérir une qualification RGE, de faire néanmoins bénéficier leurs clients des aides prévues et notamment « MaPrimerenov »

La CAPEB a eu raison de s'obstiner et a obtenu gain de cause !!!

Ces audits « Au coup par coup » se traduiront en fait par l'octroi d'une « qualification chantier » permettant au client d'accéder à la prime MaPrimeRénov

Pour l'obtenir, il faudra satisfaire un minimum d'exigences : être inscrit au répertoire des métiers ou registre des commerces et des sociétés bien évidemment être actif (ce qui exclut l'état de cessation d'activité ou de liquidation judiciaire) mais aussi être à jour de ses cotisations sociales et fiscales et être en mesure de fournir une attestation d'assurance couvrant les travaux concernés par le chantier pour lequel la demande d'aide est formulée.

Pour éviter les effets d'aubaine et abus en tous genres, deux limites sont imposées : l'entreprise doit avoir soufflé ses deux bougies et ne pourra pas solliciter plus de 3 qualifications chantiers sur la durée de l'expérimentation soit deux ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

Dans un 1^{er} temps, 10 types de travaux sont éligibles à ce dispositif expérimental (chaudières à haute ou très haute performance énergétique, émetteurs électriques, VMC et isolations thermiques) s'y ajouteront à compter du 1^{er} avril les équipements de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant au solaire, au bois, aux biomasses, avec une pompe à chaleur. Le ministre du logement va également mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de ce dispositif. A suivre donc...

Nous pouvons d'ores et déjà apprécier d'avoir été entendu car grâce à la CAPEB, les artisans qui ne sont pas RGE parce qu'ils font peu de travaux de rénovation énergétique, seront néanmoins compétitifs sur le plan commercial en permettant à leurs clients de percevoir les aides de l'état ce qui, au global permettra de réaliser davantage de travaux de rénovation énergétique et de contribuer ainsi à la massification de ces travaux souhaitée par le gouvernement pour atteindre les objectifs fixés en termes d'économies d'énergie !